



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES DES DÉCIDEURS EN RÉGION

Au 1^{er} janvier 2024

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte
Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier professionnel



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
de Midi-Pyrénées

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

TVA Lorsque ce sigle est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, les prix exprimés en euros intègrent la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2024).

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque du Développement Régional en vigueur au 01/01/2024.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr**

SOMMAIRE



1 BANQUE AU QUOTIDIEN



- 1.1. Compte courant et services associés 06
- 1.2. Banque à distance & échanges de données informatisées 07
- 1.3. Gestion de trésorerie 11
- 1.4. Opérations de paiement et d'encaissement 12
- 1.5. Dates de valeur (jours ouvrés) .. 17
- 1.6. Instruments de paiements 18
- 1.7. Offres groupées de service 20
- 1.8. Solutions d'encaissement 22

2 LES FINANCEMENTS



- 2.1. Cycle d'exploitation 24
- 2.2. Engagements par signature 25
- 2.3. Financement des investissements 26
- 2.4. Financement locatif 27
- 2.5. Couverture de taux 27

3 LES PLACEMENTS



- 3.1. Épargne bancaire 28
- 3.2. Épargne financière 29
- 3.3. Comptes titres 30

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



- 4.1. Ingénierie sociale 32
- 4.2. Ingénierie financière 34
- 4.3. Ingénierie immobilière 34
- 4.4. Neobusiness 35
- 4.5. Banque de l'Orme 35
- 4.6. Ingénierie environnementale 35
- 4.7. Banquier du dirigeant 35
- 4.8. Service Gestion Privée 35

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL



- 5.1. Tenue de compte 36
- 5.2. À destination de l'étranger - import 36
- 5.3. En provenance de l'étranger - export 38
- 5.4. Financements à l'international .. 40
- 5.5. Opérations de change 40
- 5.6. Change manuel 41
- 5.7. Offre Coface 41
- 5.8. Offre d'accompagnement à l'International 41
- 5.9. Frais annexes 41

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



- 6.1. Recherche de document..... 42
- 6.2. Location de coffre-fort..... 42
- 6.3. Jedeclare.com..... 42
- 6.4. iPaidThat..... 42

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



- 7.1. Commission d'intervention..... 43
- 7.2. Les incidents liés aux chèques 43
- 7.3. Les incidents liés aux
prélèvements et effets 44
- 7.4. Les incidents liés à la carte
bancaire 44
- 7.5. Autres incidents 44
- 7.6. Oppositions..... 44

8 LEXIQUE



- Lexique 45

9 LES NUMÉROS UTILES



- 9.1. Carte Bancaire 49
- 9.2. Monétique commerçants..... 49
- 9.3. Autres numéros..... 50

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



- 10.1. Procédure de réclamation..... 51
- 10.2. Procédure de médiation 51
- 10.3. Pour toute information
complémentaire 52

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



> 1.1. COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE ET COMMISSIONS

- Frais de tenue de compte pour les Entreprises..... **65,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte Entreprises inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier) **30,00 €/an⁽¹⁾**
- Frais de tenue de compte pour les Associations **17,70 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte Associations inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier) **30,00 €/an⁽¹⁾**
- Rémunération de compte **Nous consulter⁽²⁾**
- Commission de mouvement⁽³⁾ **0,15 %/an**
- Relevés de compte selon périodicité et format

	Format électronique ⁽⁴⁾	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit	Gratuit
Relevés bimensuels	4,17 €/trimestre	8,34 €/trimestre
Relevés décennaires	5,70 €/trimestre	11,40 €/trimestre
Relevés hebdomadaires	7,60 €/trimestre	15,20 €/trimestre
Relevés journaliers	31,25 €/trimestre	62,50 €/trimestre

- Autres prestations
 - Frais d'ouverture de compte courant..... **Gratuit**
 - Frais de clôture de compte courant **Gratuit**
 - Fourniture d'un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN)..... **Gratuit**
 - Retrait d'espèces (dépannage) en agence avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice) **5,00 €**
 - Récapitulatif annuel de frais..... **Gratuit**
 - Information annuelle aux commissaires aux comptes :
 - Pour la clientèle Grands Comptes (CA > 100 M€ ou budget > 30 M€)..... **130,00 € TVA**
 - Délivrance d'attestations diverses sur compte courant..... **19,00 €/acte de gestion**
- Mobilité bancaire
 - Domilis Pro..... **Gratuit**

BON À SAVOIR :

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

- Frais de recherche d'adresse inconnue PND : pli non distribué..... **15,00 €**

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Sous condition d'acceptation. Le taux de rémunération sera convenu sous la forme d'un taux nominal brut annuel applicable dès le 1^{er} euro de solde créditeur ; les intérêts générés sont soumis à fiscalité. Le coût du service ne saurait excéder la rémunération issue de ce dernier.

(3) Cf. lexique des termes utilisés.

(4) Sous réserve de la souscription au service « Digital Box ».

BON À SAVOIR :

Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable : commission annuelle rémunérant l'actualisation du dossier client. Elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

- Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable, par structure :
 - Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 M€ **265,00 €/an**
 - Chiffre d'affaires entre 5 M€ et 50 M€ **530,00 €/an**
 - Chiffre d'affaires supérieur à 50 M€ **840,00 €/an**
- Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable par Association **166,00 €/an**
- Frais de lettre de relance pour obtention de documents comptables et/ou réglementaires **15,00 €**

> 1.2. BANQUE À DISTANCE & ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

BANQUE À DISTANCE

BON À SAVOIR :

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre de Banque à Distance Caisse d'Épargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien⁽¹⁾.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et depuis l'application mobile et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

- CE net Comptes (hors offre groupée de services)
 - Frais de mise en place de l'abonnement **Gratuit**
 - Abonnement au service de banque à distance **10,80 €/mois⁽²⁾**
 - Option bourse **1,15 €/mois⁽²⁾**
 - Abonnement supplémentaire par filiale⁽³⁾ **7,30 €/mois⁽²⁾**
- CE net Secteur Public
 - Abonnement **Gratuit**
- WEBPROTEXION **Nous consulter**

DÉFINITION :

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des personnes.

(1) La gestion des comptes en ligne ne recouvre pas le marché Secteur Public (à l'exception des conventions de compte à destination des régies de recettes).

(2) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

(3) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

■ ALERTECUREUIL PRO

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS :

- Forfait mensuel dans la limite de 40 SMS **5,10 €/mois**
- SMS supplémentaire **0,20 €/sms**

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par mails :

- Forfait mensuel, nombre illimité de mails **5,10 €/mois⁽¹⁾**

■ PULCEO Connect **Nous consulter ^{TVA}**

BON À SAVOIR :

PULCEO Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). PULCEO Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

- Abonnement **11,25 €/mois ^{TVA}**

- Abonnement avec module gestion du risque commercial par Ellisphère⁽²⁾ **12,50 €/mois ^{TVA}**

■ Service Digital Box **Gratuit⁽¹⁾**

Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

■ CE NET EDI

- Abonnement incluant CE net Comptes et CE net Remises permettant de réaliser vos remises d'ordres via les protocoles EBICS, SWIFT et Pe-SIT

- CE net EDI - EBICS-T **54,50 €/mois**

- CE net EDI - EBICS-TS **64,50 €/mois**

- CE net EDI - SWIFT, Pe-SIT **Nous consulter**

- Options supplémentaires **Nous consulter**

■ CE NET TIERS **Nous consulter**

■ CE net Remises⁽³⁾

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE NET Remises qui inclut les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

- Frais de mise en place du service **Gratuit**

- Abonnement au service de remise d'ordres **à partir de 34,50 €/mois⁽⁴⁾**

BON À SAVOIR :

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées.

À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

(2) Module facturé une seule fois, si le client est équipé de PULCEO et PULCEO Connect, dans le cadre du contrat où le module complémentaire est souscrit pour la première fois. Si le contrat concerné est résilié, le module complémentaire sera facturé dans le contrat qui subsiste.

(3) Intègre les fonctionnalités du service CE NET Comptes.

(4) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

BON À SAVOIR :

PULCEO est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PULCEO.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

■ PULCEO

- Service E-facturation⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA **Nous consulter**
- Gestion de la trésorerie avancée (rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes) **Nous consulter**
- Gestion du risque commercial **Nous consulter**
- Frais de mise en place du service **À partir de 260,00 € TVA**
- Abonnement PULCEO.fr incluant deux banques **72,80 € TVA**
- Option par banque supplémentaire **10,40 € TVA**
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaire, PULCEO mobile élargi, ...) **Nous consulter TVA**

■ EBICS

Transmission de tout type de virement, de prélèvement, et de LCR/BOR.

- Abonnement mensuel EBICS TS confirmation par certificat électronique **À partir de 64,50 €/mois TVA**
- Abonnement mensuel EBICS T confirmation via CE net **À partir de 54,50 €/mois TVA**

Réception de relevés de comptes, d'impayés et d'opérations.

- Abonnement mensuel EBICS (profil T) **11,25 € TVA**

■ SWIFTNet

- Frais de mise en place du service **Nous consulter TVA**
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct **Nous consulter TVA**
- Abonnement mensuel services FIN **Nous consulter TVA**

■ Autres prestations

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte **Nous consulter**
- Relevés :
 - Le relevé intraday (format camt052 ou MT942) **20,00 €/compte/mois**
 - Le relevé de frais (format camt86) **Nous consulter**
 - Format CFONB, xml, PDF **Nous consulter**
 - Format MT940 **Nous consulter**
- Accès multiple tous protocoles **Nous consulter**
- Outil de gestion de mandat de prélèvement SEPA **Nous consulter TVA**
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes **Nous consulter TVA**
- Services complémentaires **Nous consulter**

■ Suivi SWIFT GPI (suivi de l'état d'avancement des opérations internationales SWIFT GPI)

- Abonnement **5,00 €/mois TVA**

(1) Sous réserve de disponibilité.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

- Service de représentation automatique des prélèvements SEPA SDD Core impayés pour défaut de provision
 - Abonnement..... **5,00 €/mois TVA**
 - Frais de représentation d'un prélèvement impayé⁽¹⁾ **0,65 €/opération TVA**

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

BON À SAVOIR :

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Épargne (EBICS, CE net) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS 2 étoiles⁽²⁾, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
- Secur'Pass est une solution d'authentification forte pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile⁽³⁾.

- Secur'Pass **Gratuit**
- Certificat électronique Certiceo
 - Abonnement 1^{er} certificat (pour 3 ans payable d'avance) **240,00 € TVA**
 - Abonnement supplémentaire (pour 3 ans payable d'avance) **162,00 € TVA**
 - Assistance à l'installation **Gratuit**
 - Authentification forte par clé FIDO 2 **Nous consulter**
- Certificat 3 Skey **162,00 € TVA**
- Authentification secur@ccès et lecteur CAP
 - Lecteur CAP (conditions d'accès protégées) **9,00 € TVA**
 - Carte secur@ccès **8,00 €/an TVA**
 - Frais d'opposition de la carte secur@ccès par la banque **13,00 € TVA**
 - Frais de refabrication carte secur@ccès⁽⁴⁾ **8,00 € TVA**
 - Frais de demande de réédition de code confidentiel **8,00 € TVA**

(1) Via le service CE net EDI ou CE net Remises.

(2) RGS : Référentiel Général de Sécurité.

(3) Sous réserve d'éligibilité.

(4) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou une destruction) ou d'ajout.

> 1.3. GESTION DE TRÉSORERIE

CENTRALISATION DES RECETTES

- Integral Cash Recette..... **Nous consulter**

DÉFINITION :

Integral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Épargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

- Integral Cash Pooling **Nous consulter ^{TVA}**

DÉFINITION :

- Integral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, sans transfert effectif de fonds.

- Cash Pooling GROUPE **Nous consulter ^{TVA}**

DÉFINITION :

- Cash Pooling Groupe : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

> 1.4. OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

DÉFINITIONS : les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Épargne.
- **Virements SEPA** : le virement SEPA est un virement ordinaire occasionnel, immédiat, différé ou permanent, libellé en euro, permettant d'effectuer des paiements entre deux comptes tenus par des établissements financiers situés dans l'espace SEPA.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements euros tiers urgent UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Épargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).

DÉFINITIONS : les prélèvements SEPA

- **Le prélèvement SEPA** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

BON À SAVOIR : JOUR OUVRÉ ET JOUR OUVRABLE

J = jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Épargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

Jour ouvrable : jour où la Caisse d'Épargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ Chèques

- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque..... **15,00 €**

■ Retraits d'espèces

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**

• En euros

- Frais par retrait d'espèces (cas de retrait dans la zone euro à un distributeur automatique de billets (DAB) d'un autre établissement)

	Carte souscrite en complément d'une offre groupée de services	Carte souscrite hors offre groupée de services	Carte Nomea souscrite dans l'offre groupée de services Autonomie Plus	Carte Nomea souscrite hors offre groupée de services
Frais par retrait effectué dans un mois calendaire	5 retraits : Gratuit	1,00 €/retrait	12 retraits : Gratuit	2 retraits : Gratuit
	à partir du 6^{ème} retrait : 1,00 €/retrait		à partir du 13^{ème} retrait : 1,00 €/retrait	à partir du 3^{ème} retrait : 1,00 €/retrait

• En devises

	Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %
+ Commission fixe	+ 3,90 €	+ 6,90 €

■ Paiements par carte

- En euros dans un pays de la zone euro..... **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone euro :
 - Commission proportionnelle..... **2,80 %**
 - Avec un maximum de perception par transaction..... **6,50 €**

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

■ Virements émis

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Virement de compte à compte vers la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	5,10 €	Gratuit	0,21 €
Virement SEPA instantané vers une autre banque en fonction des montants : - Inférieur à 5 000,00 € - Compris entre 5 000,00 € et 30 000,00 € - Supérieur à 30 000,00 €	5,90 € 7,90 € 14,90 €	1,00 €⁽¹⁾ 3,00 €⁽¹⁾ 10,00 €⁽¹⁾	
Virement SEPA jour			0,28 €
Virement tiers urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)	17,60 €		6,00 €
Virement SCT Accélééré (demande avant 12h, effectué dans la journée)	0,50 €		0,50 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (mise en place)	Gratuit	Gratuit	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,27 €	Gratuit	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (modification/suppression)	Gratuit	Gratuit	
Émission virement de trésorerie (VSOT) télétransmis par remise	17,60 €		6,00 €
Virement de trésorerie France et Union Européenne	17,60 €		6,00 €
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	42,00 €		

■ Prélèvements SEPA/TIP SEPA reçus

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Paiement d'un prélèvement SEPA/TIP SEPA	Gratuit	Gratuit	
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	Gratuit	
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	Gratuit		
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	12,50 €	Gratuit	
Modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) ⁽²⁾	12,50 €	Gratuit	8,10 €/opération
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) : - Autorisés (liste blanche) ⁽³⁾ - Non autorisés (liste noire) ⁽⁴⁾	12,50 €	Gratuit	8,10 €/opération

■ Contestation/Opposition sur prélèvement reçus

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit		
Refus de tout prélèvement SEPA ⁽⁵⁾	32,00 €		
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	Gratuit		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée ⁽⁶⁾	24,20 €/unité TVA		

(1) Gratuit avec Webprotection.

(2) Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

(3) Autorisation des seuls prélèvements SEPA initiés par un ou plusieurs créanciers désignés.

(4) Blocage de tout prélèvement SEPA provenant d'un ou plusieurs créanciers désignés.

(5) Blocage de tout prélèvement SEPA existant ou à venir se présentant au débit du compte.

(6) Dans les conditions fixées par la réglementation.

- Traitement de remise d'effets de commerce à l'encaissement ou à l'escompte
 - Remise d'effets par support papier..... **14,00 €/remise + 6,00 €/effet**
 - Remise d'effets par télétransmission **0,45 €/effet**
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique **Gratuit**
- Paiement d'effets de commerce
 - Dans le cadre d'une convention de paiement sauf désaccord
 - Mise en place..... **Gratuit**
 - Commission par effet à payer **Gratuit**
 - Hors convention de paiement
 - Commission par effet à payer **3,50 €/effet**
 - Commission par effet à payer au moyen d'un service de banque à distance **Gratuit**
- Commission pour interventions diverses sur effet
 - Présentation à l'acceptation, prorogation, modification (changement de domiciliation, etc.), avis de sort, suppression **14,50 €/effet**
- Commission d'incidents sur effet
 - Réclamation, impayé (sur effet remis à l'encaissement ou l'escompte) **14,50 €/effet**
 - Opposition sur effet à payer **22,90 €/effet**
 - Rejet d'un effet à payer **22,90 €/effet**
- Bon à payer ponctuel, par effet **Gratuit**

AUTRES SERVICES LIÉS AUX MOYENS DE PAIEMENT

- SEPAmail Diamond (vérification des coordonnées bancaires - IBAN - via SEPAmail.eu)
 - Frais de raccordement à l'API **Selon devis TVA**
 - Vérification d'un IBAN français - service «high»⁽¹⁾ **0,50 €/demande⁽²⁾ TVA**
 - Vérification d'un IBAN français - service «low»⁽³⁾ **0,35 €/demande⁽²⁾ TVA**
 - Vérification d'un IBAN Établissement étranger adhérent Sepamail **0,35 €/demande⁽²⁾ TVA**

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

- Service dépôt Securexpress⁽⁴⁾ (Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle)
 - Abonnement au service Coupe File **7,00 €/trimestre**
 - Abonnement au service Toutes Options⁽⁵⁾ **14,20 €/trimestre**
 - Cotisation carte de dépôt Securexpress **8,60 €/an/carte**
 - Carte de dépôt Securexpress supplémentaire ou refabrication **8,60 €/par carte**
 - Frais d'opposition sur carte Securexpress **15,00 €/unité**
- Remise d'espèces hors agence
 - Traitement des écarts de comptage **Nous consulter**
 - Service de ramassage des fonds, solutions d'encaissement **Sur devis**
- Chèques
 - Remise de chèque(s) compensable en France **Gratuit**
 - Délai d'encaissement ou d'indisponibilité⁽⁶⁾ **jusqu'à 21 jours calendaires**

(1) Traitement immédiat et réponse en quelques secondes.

(2) Frais payables mensuellement à terme échu.

(3) Traitement par batch, entre 22h et 6h du matin, et réponse à J+1 calendaire maximum.

(4) Securexpress est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

(5) Le service Toutes Options comprend le service Coupe File et Securexpress Assurance (contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances). Voir Conditions Générales ou Notice d'informations.

(6) La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux Conditions Générales de la Convention de compte courant.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

- Télécollecte de chèques
 - Télécollecte images chèques **Nous consulter**

TLMC **Nous consulter**

DÉFINITION :

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE NET Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

CHPR **Nous consulter**

DÉFINITION :

La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via L'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

- Virements reçus
 - Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
 - Réception de virement de trésorerie euro zone euro **Gratuit**
- Prélèvements SEPA/TIP SEPA émis
 - Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **42,00 €/unité TVA**
 - Demande ICS des syndicats de copropriétaires **Nous consulter TVA**

	Centre d'Affaires/Tél.	Banque à distance	Télétransmission
Émission d'un prélèvement SEPA permanent :			
- Frais de mise en place d'un échéancier	Gratuit	0,31 €	0,31 €
- Frais modification/suppression d'un échéancier	Gratuit	0,31 €	0,31 €
- Frais par prélèvement SEPA émis	Gratuit	0,31 €	0,31 €
Émission de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	0,31 €	0,31 €
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	Gratuit	0,31 €	0,31 €
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	Gratuit	0,31 €	0,31 €

- Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique **Gratuit**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance **8,20 €/opération**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort **8,20 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) **8,20 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance) **8,20 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle ... **8,20 €/opération**
- Téléréglement
 - Frais de rejet suite à l'émission de téléréglements **8,20 €/opération**
- Titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA)
 - Frais de rejet reçus suite à l'émission d'un TIP SEPA **8,20 €/opération**

> 1.5. DATES DE VALEUR (JOURS OUVRÉS)

DÉFINITION : La date de valeur

Date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

DÉFINITION : Jour ouvré

Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte-courant).

À SAVOIR

J est défini comme la date de comptabilisation sur le compte du client.

LES CHÈQUES

- Remise de chèque **J + 1 ouvré**
Soumise à délai d'encaissement ou d'indisponibilité allant jusqu'à 21 jours calendaires⁽¹⁾⁽²⁾.

- Paiement par chèque **J**

LES VIREMENTS SEPA

- Virement reçu ou émis **J**

LES PRÉLÈVEMENTS SEPA

- Prélèvement reçu ou émis **J**

LES ESPÈCES

- Versement ou retrait d'espèces **J**

LES PAIEMENTS PAR CARTE BANCAIRE

- Paiement par carte bancaire à débit immédiat **J**
- Paiement par carte bancaire à débit différé **J**

LES EFFETS DE COMMERCE

- Remise d'effet à l'encaissement
 - En crédit immédiat plus de 7 jours ouvrés avant sa date d'échéance **Date d'échéance + 4 jours ouvrés**
 - En crédit après encaissement plus de 7 jours ouvrés avant sa date d'échéance **Date d'échéance + 4 jours ouvrés**
 - Remise d'effet moins de 7 jours ouvrés avant sa date d'échéance (effet brûlant) **Date de remise + 11 jours ouvrés**
- Remise d'effet à l'escompte **Date de remise + 1 jour calendaire⁽¹⁾**
- Paiement d'effet **J - 1 jour ouvré bancaire**

MONÉTIQUE

- Les encaissements par carte bancaire **Jour de remise⁽³⁾**

(1) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.

(2) Voir les conditions générales de la convention de compte.

(3) Jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires.

> 1.6. INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulières)..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques

	Frais d'envoi automatique à domicile	Frais d'envoi à domicile (hors renouvellement automatique)
Envoi simple	Gratuit	Frais postaux
Envoi en recommandé avec AR	5,90 € + coût d'envoi	5,90 € + coût d'envoi

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

- Cotisations cartes

	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Business	60,00 €/an	60,00 €/an
Carte Visa Gold Business	144,00 €/an	144,00 €/an
Carte Visa Platinum	-	252,00 €/an

- Carte de retrait Associatis..... **23,70 €/an**
- Carte Visa Business Associatis..... **41,60 €/an**
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique..... **41,60 €/an**
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique (souscription uniquement dans le cadre de l'offre « services bancaires de base »)..... **Gratuit**
- Carte de retrait NOMEA..... **23,70 €/an**
- Carte spécifique aux personnes protégées.

À SAVOIR

50% de réduction sur la cotisation de toute carte supplémentaire souscrite.

- Opérations diverses
 - Refabrication de carte avant échéance..... **Tarif de la carte**
 - Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel..... **12,40 €**
- Envoi spécifique de la carte ou du code PIN
 - Hors France Métropolitaine..... **9,00 €/envoi**
 - Par lettre recommandée avec accusé de réception..... **7,60 €/envoi**
 - Mise en place d'un plafond temporaire retrait espèces ou paiement⁽¹⁾..... **12,48 €**

(1) Sous réserve d'acceptation de la mise en place du plafond par votre Caisse d'Épargne.

CARTE ACHAT PUBLIC..... Nous consulter

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant d'optimiser et rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

CARTE CORPORATE VISA

BON À SAVOIR :

L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités publiques comme privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

■ Solution Carte Corporate (socle de services).....	30,00 €/mois TVA
■ Cotisation Carte Visa Corporate.....	+5,00 €/mois/carte
■ Cotisation Carte Visa Gold Corporate.....	+12,00 €/mois/carte
■ Option de Sur-différé	
- Date d'arrêt +15 jours.....	+1,00 €/mois/carte
- Date d'arrêt +30 jours.....	+1,60 €/mois/carte
- Date d'arrêt +45 jours.....	+2,20 €/mois/carte
- Date d'arrêt +55 jours.....	+2,80 €/mois/carte
■ Option de non-solidarité avec les porteurs.....	+180,00 €/mois
■ Modification de la date d'arrêt (au-delà de 2/an).....	30,00 €/unité
■ Modification des plafonds retrait/paiement carte (au-delà de 2/an).....	59,00 €/unité
■ Remplacement d'une carte Visa ou Visa Gold Corporate	
- Suite au vol, à la perte ou usage frauduleux de la carte par un tiers.....	12,40 €
- Pour tout autre motif.....	12,40 €
■ Impayé du prélèvement sur le compte du porteur (à partir du 2ème rejet).....	12,50 €
■ Réédition du code PIN.....	8,90 €
■ Recherche documentaire liée à la Solution Carte Corporate.....	18,60 €
■ Clôture du contrat Entreprise Solution Carte Corporate.....	200,00 €

ASSURANCES

BON À SAVOIR :

L'assurance Moyens de Paiement « Pro Plus »⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierges, détenues sur un compte selon Conditions Particulières et Générales du service.

■ Assurance Moyens de Paiement « Pro Plus » ⁽¹⁾⁽²⁾	20,30 €/an/compte
■ Assurance Moyens de Paiement ancienne formule ⁽¹⁾⁽²⁾	16,30 €/an
■ Assurance Moyens de Paiement des Associations et organismes à but non lucratif ⁽¹⁾⁽²⁾	16,30 €/an/compte
■ Assurance Moyens de Paiement (Tutelles) ⁽¹⁾⁽²⁾	18,30 €/an
■ Sécurexpress Assurance ⁽¹⁾⁽²⁾	27,40 €/an

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

> 1.7. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES **TVA**

DÉFINITION : Offre groupée de services

Votre offre groupée de services vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant. Ces services sont détaillés dans les conditions particulières de votre Convention de Compte.

> PME

COTISATION DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES FORFAIT BDR35,30 €/mois⁽¹⁾

> **Contenu de l'offre groupée de services Forfait BDR**

Frais de tenue de compte, relevé de compte mensuel, chéquier, CE net Comptes, sécurisation des opérations en ligne par Lecteur CAP et Carte Sécur@ccess, une carte Visa Business ou Carte Visa Gold Business, service E carte bleue, service Sécurexpress Toutes Options (abonnement et assurance ⁽²⁾).

COTISATION DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES FORFAIT BDR EVOLUTIF45,70 €/mois⁽¹⁾

> **Contenu de l'offre groupée de services Forfait BDR EVOLUTIF**

Frais de tenue de compte, relevé de compte mensuel, chéquier, CE net Remises, sécurisation des opérations en ligne par Lecteur CAP et Carte Sécur@ccess, une carte Visa Business ou Carte Visa Gold Business, service E carte bleue, service Sécurexpress Toutes Options (abonnement et assurance ⁽²⁾).

COTISATION DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES FORFAIT BDR PREMIUM62,40 €/mois⁽¹⁾

> **Contenu de l'offre groupée de services Forfait BDR PREMIUM**

Frais de tenue de compte, relevé de compte mensuel, chéquier, CE net EDI, sécurisation des opérations en ligne par Lecteur CAP et Carte Sécur@ccess, une carte Visa Business ou Carte Visa Gold Business, service E carte bleue, service Sécurexpress Toutes Options (abonnement et assurance ⁽²⁾).

SOUSCRIPTION D'UNE CARTE SUPPLEMENTAIRE.....2,00 €/mois⁽¹⁾

> ASSOCIATIONS

COTISATION DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ASSOCIATIS ESSENTIEL

> **Contenu de l'offre groupée de services Associatis Essentiel**

Frais de tenue de compte, relevés de compte (décadaires ou mensuels), chéquier, CE net Comptes (abonnement), AlertEcoreuil Pro, seuil de perception des intérêts débiteurs à 5,00 €⁽³⁾, assurance Moyen de Paiement Associations ⁽²⁾, service Sécurexpress Toutes Options (abonnement et assurance ⁽²⁾), Protection et Assistance Juridique ⁽⁴⁾, SOL par SMS, Eparfix/Eparplus.

- Sans carte **20,20 €/mois**
- Avec la carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron ⁽⁵⁾ **21,50 €/mois**
- Avec la carte Visa Business Associatis..... **21,50 €/mois**

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Prélèvement trimestriel.

(2) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances. Voir Conditions Générales ou notice d'informations.

(3) Exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 5,00 €, au delà les intérêts débiteurs sont perçus en totalité.

(4) Contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des Assurances.

(5) Arrêt de commercialisation.

COTISATION DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ASSOCIATIS

> Contenu de l'offre groupée de services Associatis

Frais de tenue de compte, relevés de compte (décadaires ou mensuels), chéquier, CE net Comptes (abonnement), seuil de perception des intérêts débiteurs à 5,00 €⁽¹⁾, assurance Moyens de Paiement Associations⁽²⁾, service Sécurexpress Toutes Options (abonnement et assurance ⁽²⁾).

- Sans carte **16,20 €/mois**
- Avec la carte de retrait Associatis **17,50 €/mois**

> TUTELLES

COTISATION DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES AUTONOMIE PLUS.....13,40 € / semestre

> Contenu de l'offre groupée de services Autonomie Plus

Frais de tenue de compte, relevé de compte mensuel, chéquier, Assurance Moyens de Paiement ⁽²⁾, Eparplus, Eparfix, Webprotexion, opposition tout prélèvement, révocation d'une ou plusieurs échéances de prélèvements, retrait de consentement de prélèvement sur Internet, opposition sur carte, Carte Equilibra ou Nomea, remplacement de carte, un virement SEPA ponctuel ou permanent vers autres banques, réédition du code confidentiel une fois par an.

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI9,40 € / mois

> Contenu de l'offre groupée de services

Frais de tenue de compte, relevés de compte (décadaires ou mensuels), chéquier, CE net Comptes (abonnement), assurance Moyens de Paiement Pro Plus ⁽²⁾, SOL SMS.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE ⁽³⁾Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne,
- Deux formules de chèque de banque par mois ou moyen de paiement équivalent offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

(1) Exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 5,00 €, au delà les intérêts débiteurs sont perçus en totalité.

(2) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances. Voir Conditions Générales ou notice d'informations.

(3) Services définis à l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier, gratuits dans le cadre du droit au compte.

1

BANQUE AU QUOTIDIEN

> 1.8. SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

SP PLUS / JEPaIEENLIGNE / JEPaIEENLIGNE EXPRESS (SERVICES DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)

BON À SAVOIR :

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

■ Frais de mise en service TVA	
- SP PLUS.....	180,00 €
- Jepaieenligne EXPRESS.....	60,00 €
■ Abonnement mensuel TVA	
- SP PLUS.....	18,00 €
- JePaieEnLigne (Offre retirée de la commercialisation).....	18,00 €
- Jepaieenligne EXPRESS ⁽¹⁾	6,00 €
■ Frais liés aux transactions TVA	
- Coût par transaction.....	0,16 €/transaction
■ Options SP Plus TVA	
- Paiement VPC (Vente Par Correspondance).....	6,00 €/mois
- Les schémas internationaux UPI, DFS, JCB.....	Nous consulter
- Les cartes Titres Restaurant et les cartes Chèque-Vacances Connect.....	Nous consulter
- Cartes privatives ⁽²⁾ (Cetelem, Cofinoga, American Express, Paypal).....	6,00 €/mois
- Service saisonnier.....	12,00 €/mois
- Oney, Cartes Étrangères.....	Nous consulter
PAYPLUG⁽³⁾	Nous consulter

BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet avec Payplug. Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug, proposé par la Caisse d'Épargne.

IZ E-COMMERCE⁽⁴⁾	Nous consulter
--	-----------------------

BON À SAVOIR :

Développez votre activité sur Internet. Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

(1) Sous réserve de commercialisation et d'être titulaire d'un contrat d'acceptation VADS.

(2) Sauf Secteur Public.

(3) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par la Caisse d'Épargne. PayPlug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France - 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(4) IZ E-Commerce, service de la société Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

- Terminal de paiement électronique (TPE) :
 - Frais de dossier..... **60,00 € TVA**
 - Contrat de location..... **Nous consulter TVA**
 - Taux de commission sur flux monétiques..... **Nous consulter**
 - Relevé Annuel des Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)..... **Gratuit**
 - Relevé Mensuel des Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)..... **Gratuit**
- Location de terminaux de paiement électronique (TPE)..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

- Frais de traitement des impayés cartes bancaires..... **78,00 €/impayé**
- Frais sur contrats monétiques inactifs⁽¹⁾..... **50,00 €/an**

PAIEMENT « N FOIS » AVEC ONEY⁽²⁾..... **Nous consulter**

■ Option PayLater⁽³⁾..... **Nous consulter**

PAIEMENT « DCC » AVEC PLANET PAYMENT⁽⁴⁾..... **Nous consulter**

Paiement « DCC » est un service de change dynamique au point de vente.

TAP TO PAY..... **Nous consulter**

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette. Disponible sur Google Play et App Store.

PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES TVA..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

SMILE&PAY⁽⁵⁾..... **Nous consulter**

DÉFINITION : Smile&Pay

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débiter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

HEOH ⁽⁶⁾

- L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ... ainsi que pour encaisser des pourboires depuis un terminal de paiement..... **Nous consulter**

(1) Un contrat monétique est dit inactif après six mois d'absence de flux.

(2) Paiement « N Foix », service de la société ONEY BANK, proposé par la Caisse d'Épargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.

(3) Le paiement garanti en 3 ou 4 fois de Oney est disponible dans le cadre de la souscription d'une Offre Premium ou Pro de PayPlug. Le e-commerçant conclut un contrat avec Oney pour bénéficier de ce service. Oney Bank SA au capital de 51 286 585 € - Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix - RCS Lille Métropole 546 380 197 - N°ORIAS : 07 023 261 - www.orias.fr. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 275 565,50 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881.

(4) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Épargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380 000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre.

(5) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

(6) Services Heoh de Heoh Payments proposé par la Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 750 374 €. Siège social : 5 rue du chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

2 LES FINANCEMENTS⁽¹⁾



> 2.1. CYCLE D'EXPLOITATION

FRAIS DE DOSSIER EN % DU MONTANT DE L'ENGAGEMENT (CRÉATION ET RENOUELEMENT DU CONCOURS)

- Frais de dossier..... **0,80 % du montant autorisé**
- Minimum..... **100,00 €/dossier**

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
- Taux d'intérêt⁽²⁾..... **Taux personnalisé**
- Découvert non autorisé
- Taux d'intérêt⁽²⁾..... **Taux égal au montant maximum autorisé par la législation en vigueur⁽³⁾**

COMMISSIONS⁽⁴⁾

- Commission sur le plus fort découvert..... **0,18 % maximum/trimestre**
- Commission d'immobilisation..... **2,50 %**
- Commission de dépassement sur autorisation⁽⁵⁾
(majoration du taux client)..... **Taux du découvert autorisé + 4,00 % l'an⁽³⁾**
- Commission d'engagement..... **Nous consulter**
- Commission de non-utilisation⁽⁵⁾..... **Nous consulter**

ESCOMPTE

- Taux d'intérêt⁽⁶⁾..... **Taux personnalisé**
- Nombre minimum de jours d'escompte pour le calcul des intérêts..... **10 jours ouvrés**
- Traitement de remise d'effets..... **5,20 €/effet**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

BON À SAVOIR :

La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à la Caisse d'Épargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

- Mise en place d'une convention cadre de cession de créances professionnelles.... **104,00 €**
- Taux d'intérêt⁽⁷⁾..... **Taux personnalisé**
- Commission par bordereau..... **14,90 €/unité**
- Commission par créance cédée..... **8,00 €**
- Commission par notification en lettre recommandée avec AR..... **Frais postaux**
- Prorogation de créance..... **22,00 €/unité**
- Commission pour interventions diverses par facture cédée..... **22,00 €/unité**
- Commission de mise en impayé..... **22,00 €**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte sur la période constatée.

(3) Dans la limite du taux de l'usure fixée par les pouvoirs publics. Taux d'usures disponibles en agence.

(4) Perçues sur le solde débiteur du compte en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(5) Cf. lexique des termes utilisés.

(6) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(7) Intérêts sur cession Dailly calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant mobilisé des créances.

GESTION DU POSTE CLIENTS **Nous consulter**

BON À SAVOIR : financement de vos factures

La Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

■ Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client	Nous consulter
- Commission de financement	Nous consulter ^{TVA}
- Commission d'affacturage	Nous consulter ^{TVA}
■ Flash Factures : Solution de financement en ligne de la facture	Nous consulter
■ Offre d'assurance-crédit (EASYLINER ET TRADELINER) : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales	Nous consulter
LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (RÉSERVÉ AU SECTEUR PUBLIC)	Nous consulter
■ Taux	Taux personnalisé
■ Commission d'engagement	Nous consulter
■ Commission de gestion	Nous consulter
■ Commission de mouvement	Nous consulter
■ Commission de non-utilisation	Nous consulter
FINANCEMENT DES STOCKS	Nous consulter

> 2.2. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

CAUTIONS BANCAIRES ET GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

■ Frais de mise en place	
- Acte simple	65,00 €
- Acte complexe	275,00 €
■ Commission annuelle d'actualisation	65,00 €
■ Commission de risque (commission perçue d'avance par trimestre indivisible)	Entre 1 % et 3 % du capital garanti, minimum 100,00 €
■ Commission de risque pour retenue de garantie dans le cadre d'une ligne pré-acceptée	Entre 1 % et 3 % du capital garanti, minimum 50,00 €
■ Frais de dénonciation	120,00 € + frais réels
■ Frais d'annulation, de modification ou de réédition d'acte	65,00 €
■ Garantie financière d'achèvement	Nous consulter

> 2.3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

■ Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1 %
- Minimum de perception	250,00 €
■ Frais de dossier Crédit Express (en % du montant emprunté)	0,25 %
- Minimum de perception	100,00 €
- Maximum de perception	1000,00 €
■ Frais de dossier Crédit Express Associations (en % du montant emprunté)	0,25 %
- Minimum de perception	50,00 €
- Maximum de perception	300,00 €
■ Commission d'Arrangement et Syndication de dette	Nous consulter
■ Prêt à impact (offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière)	Nous consulter

NUMAIRC

■ Solution de financement en ligne réservée au Secteur Public	Tarification en ligne sur www.caisse-epargne.fr/souscrire/prest-collectivites
---	---

AUTRES OPÉRATIONS

■ Frais de délégation d'assurance emprunteur	98,00 €
■ Frais d'annulation de prêt du fait de l'emprunteur (outre le maintien des frais de dossier)	98,00 €
■ Édition de duplicata de tableau d'amortissement	29,00 €
■ Modification simple sur contrat de crédit ⁽¹⁾ (Changement de compte de prélèvement, jour de prélèvement, etc.)	50,00 €
■ Modification complexe sur contrat de crédit ⁽¹⁾	
- Réaménagement	Nous consulter
- Autre modification complexe (modification de garantie, transfert de prêt, etc.)	225,00 €
■ Édition d'attestation de prêt	23,00 €
■ Édition de relevés d'intérêts	23,00 €
■ Décompte de remboursement anticipé	40,00 €
■ Ouverture d'un dossier de sinistre assurance emprunteurs	29,00 €
■ Incident de paiement	
- Lettre d'information	13,00 €
- Lettre de relance	18,00 €
■ Frais divers	52,00 € + frais réels

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽²⁾	Nous consulter
--	-----------------------

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

(1) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(2) L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

GARANTIES SUR PRÊTS

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais inscription initiale, modificative ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

■ Caution personnelle	76,00 €/caution + frais réels
■ Prise de garanties société de caution mutuelle.....	Nous consulter
■ Prise de gage	182,00 €
■ Nantissement de parts sociales de SCI	442,00 €/nantissement
■ Nantissement de parts sociales hors SCI ou d'actions de sociétés non cotées	442,00 €/nantissement
■ Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance réseau Caisse d'Epargne en unités de compte ⁽¹⁾	Gratuit
■ Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance-vie hors Caisse d'Epargne en unités de compte ⁽²⁾	442,00 €/nantissement
■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	375,00 €/nantissement
■ Nantissement de marché public et autres garanties.....	Nous consulter
■ Mainlevée totale ou partielle Garantie Bpifrance, CEGC	Gratuit
■ Mainlevée totale ou partielle d'hypothèque, nantissement de fonds de commerce, de gage sans dépossession, de parts sociales, de compte titres, d'assurance vie hors réseau	81,00 €/garantie + frais réels
■ Frais de publication légale	Nous consulter
■ Délégation de la police d'assurance « Homme Clé »	98,00 €
■ Délégation de la police d'assurance décès/invalidité et/ou incapacité de travail ...	98,00 €
■ Fiducie sûreté	Nous consulter
■ Autre Garantie	Nous consulter

>2.4. FINANCEMENT LOCATIF

LE CRÉDIT BAIL MOBILIER, IMMOBILIER ET LA LOCATION LONGUE DURÉE..... Nous consulter ^{TVA}

> 2.5. COUVERTURE DE TAUX

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME..... Nous consulter

(1) Produits tenus dans les livres de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées ou souscrits par son intermédiaire.

(2) Produits non tenus dans les livres de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées ni souscrits par son intermédiaire.

3 LES PLACEMENTS



BON À SAVOIR :

Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.



> 3.1. ÉPARGNE BANCAIRE

OUVERTURE , CLOTURE ET GESTION DE COMPTE D'ÉPARGNE

- Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou compte-titres ordinaires(CTO) **Gratuit**
- Tenue et gestion d'un compte d'épargne inactif⁽¹⁾⁽²⁾ **30,00 €**
- Tenue et gestion de portefeuille (CTO) inactif⁽²⁾ **Droits de garde⁽³⁾**

TRANSFERT

- Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque **TVA**
 - Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation des titres **0,10 %/ligne**
 - Avec un minimum de perception **115,00 €/transfert**
- Transfert vers une autre Caisse d'Épargne **Gratuit**

DÉPÔT À TERME

- CAT à taux fixe **Nous consulter**
- CAT Vert **Nous consulter**
 - **Définition** : compte à terme à taux progressif dont l'objet est de financer des projets à impact environnemental positif
- CAT à taux progressif **Nous consulter**
 - **Définition** : compte à terme à taux progressif dont la somme déposée demeure bloquée jusqu'au terme prévu lors de la souscription
- CAT à taux révisable **Nous consulter**

LIVRET A **Nous consulter**

CSL ASSOCIATIS/CSL LOGEMENT SOCIAL **Nous consulter**

- Frais de tenue de compte sur livret (CSL) inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)⁽¹⁾⁽²⁾ **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**

BONS DE CAISSE **Nous consulter**

EMPRUNTS BPCE **Nous consulter**

PARTS SOCIALES **Nous consulter**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonnée par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

> 3.2. ÉPARGNE FINANCIÈRE

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

OPC sur Euronext (Paris-Amsterdam-Bruxelles)	
OPC commercialisés par le réseau des Caisses d'Épargne (valeurs Groupe): - Commission de souscription, de rachat, frais de gestion	Nous consulter
OPC commercialisés par d'autres établissements - Commission de souscription ⁽¹⁾ - Commission de rachat ⁽¹⁾	32,00 € / unité Offert
OPC hors Euronext (Paris-Amsterdam-Bruxelles)	
Commission fixe par ordre donné (en fonction de la place)	30,00 € ou 46,00 € / unité
+ Commission proportionnelle sur le montant de la transaction	0,50 %
- Minimum de perception par ordre donné	46,80 €
- Maximum de perception par ordre donné	232,56 €

TITRES DE CRÉANCES

- Certificat de dépôt négociable..... **Nous consulter**
- Titres négociables à moyen terme **Nous consulter**
- Autres titres de créances à formule..... **Nous consulter**

GESTION DE TRÉSORERIE

- Placement automatisé de trésorerie
- Intégral Cash Trésorerie..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Intégral Cash Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPC monétaires.

GESTION SOUS MANDAT

- Pour déléguer la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières **Nous consulter** **TVA**

CONTRAT DE CAPITALISATION

- Pour investir dans un cadre avantageux **Nous consulter**

ANALYSE DE PORTEFEUILLE « PORTFOLIO CLARITY »

- Pour analyser la rentabilité et la diversification de votre portefeuille **Nous consulter** **TVA**

(1) Ces commissions s'ajoutent aux commissions et frais facturés par l'établissement qui commercialise l'OPC.

> 3.3. COMPTES TITRES

BON À SAVOIR :

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

DROITS DE GARDE SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE TVA

	Commission proportionnelle (appliquée sur la valorisation du portefeuille le 31 décembre)	Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle)	Forfait
Parts sociales de SLE	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Portefeuille composé exclusivement de valeurs Groupe ⁽¹⁾	Gratuit	Gratuit	32,15 €/an
Portefeuille composé exclusivement d'autres valeurs ⁽²⁾	0,29 % 44,38 € minimum 335,00 € maximum	+ 5,16 €/ligne	
Portefeuille mixte	0,29 % 44,38 € minimum 335,00 € maximum	+ 5,16 €/ligne	
Portefeuille sans valeur inscrite	-	-	22,63 €/an

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE⁽⁴⁾

Valeurs cotées sur Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)				
Ordre exécuté	Par Internet ⁽⁵⁾	Par téléphone ⁽⁶⁾	En agence	en Centre d'Affaires
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,39 %	1,15 %	1,50 %	1,50 %
Minimum de perception par transaction	7,68 €	14,50 €	17,50 €	17,50 €/unité
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit	12,72 €/unité
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit	5,25 €/unité

(1) Les valeurs Groupe sont constituées des valeurs émises par le groupe BPCE dont fait partie la Caisse d'Épargne (Emprunts BPCE, etc.) ainsi que les seuls OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Épargne. Nous consulter pour plus de précisions.

(2) Toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs Groupe définies au (1).

(3) Commissions appliquées sur toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs Groupe définies au (1).

(4) La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

(5) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

(6) Coût d'un appel local hors surcoût éventuel de votre opérateur en France métropolitaine.

Valeurs cotées hors Euronext (Paris - Amsterdam - Bruxelles)

Commission fixe par ordre donné (en fonction de la place)	30,00 € ou 46,00 €/unité
+ Commission proportionnelle (sur le montant de la transaction déduction faite des frais de courtage)	0,50 %
- Minimum de perception par ordre donné - Maximum de perception par ordre donné	46,80 € 232,56 €
+ Frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre	Frais réels

GESTION DE COMPTE TITRES

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement vous fournit. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

- Ouverture de compte-titres **Gratuit**
- Relevé trimestriel **Gratuit**
- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU) **Gratuit**
- Demande de LEI (Legal Entity Identifier) **Nous consulter**
- Clôture de compte-titres **Gratuit**

PRESTATION RELEVÉS PORTEFEUILLE TITRES

GRANDS INVESTISSEMENTS **Nous consulter** **TVA**

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multi-expertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie.

➤ 4.1. INGÉNIERIE SOCIALE

L'offre Ingénierie Sociale et Assurances de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

- Épargne Salariale (Plan d'Épargne Entreprise (PEE), Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOL), Intéressement, Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO))..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les offres BOX OFFICE, Primissime, PERCOL&CO PERO et Intéressement de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

- Titres de services

BON À SAVOIR :

Les offres Titres de services de Bimpli⁽¹⁾ proposés par la Caisse d'Épargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (Titres restaurants) et permettent de les valoriser (Titres Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre-restaurant (chèque ou carte) « Bimpli Resto » **Nous consulter**
- Titre cadeaux (chèque ou carte) « Bimpli Cado » **Nous consulter**

- Indemnités de Fin de Carrière/Indemnités de Licenciement⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière)/IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

(1) Services fournis par Swile et distribués par la Caisse d'Épargne. Bimpli est une marque de Swile SAS. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 199,30 €, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, immeuble L'Altis, bâtiment A, 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. Numéro de TVA intracommunautaire : FR67824012173.

(2) « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Métropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

■ Assurance Santé Collective⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

■ Protection Homme Clé⁽²⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Protection Homme Clé permet de protéger et pérenniser votre entreprise. Grâce à un capital rapidement disponible, votre entreprise peut faire face en cas de disparition ou de Perte Totale et irréversible d'Autonomie de ses hommes clés et de compenser une perte de chiffre d'affaires, se réorganiser, former ou recruter de nouveaux collaborateurs, pour conserver la confiance de vos clients et partenaires.

■ Assurance Responsabilité des Dirigeants⁽³⁾ d'Entreprises ou d'Associations **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Les assurances Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise (RCDE) et Responsabilité Civile des Dirigeants d'Association (RCDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

■ Assurance Responsabilité des Élus⁽⁴⁾ **Nous consulter**

■ Associations : Protection et Assistance Juridique⁽⁵⁾ **60,00 €/an**

■ Assurance Sécurité informatique⁽⁴⁾ **Nous consulter**

(1) Assurance Santé collective est un contrat de APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Protection Homme Clé est un contrat de BPCE VIE et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le code des assurances. BPCE Vie, société anonyme au capital de 161 469 776 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 004 341 RCS Paris. BPCE Prévoyance, société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 352 259 717 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Assurance RDE et RDA sont des contrats d'AIG Europe SA Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social : 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX, 1 passerelle des reflets 92400 Courbevoie Adresse Postale : Tour CBX, 1 passerelle des reflets CS 60234 92913 Paris la Défense Cedex. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Contrat de AXA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances (voir conditions générales ou notices d'informations).

(5) Contrats de Covéa Protection Juridique. Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des Assurances - RCS LE MANS n°442 935 227 - Siège social : 160 rue Henri Champion - 72045 LE MANS CEDEX 2.

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

> 4.2. INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Opérations de couverture de risque
 - Couverture de risque de taux
Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt. **Nous consulter**
 - Couverture de risque de change
Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions. **Nous consulter**
 - Couverture de risque de matière première
Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ? Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ? La Caisse d'Épargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité. **Nous consulter**
- Opérations financières **Nous consulter**
 - Montage de financement structuré (LBO ...), transmission d'entreprises **Nous consulter**

> 4.3. INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

- Immobilier professionnel **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

- Offre Copropriétés **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne propose aux syndicats de copropriétaires une offre répondant aux nouvelles dispositions de la loi ALUR et permettant de faciliter la gestion des comptes et le traitement des opérations courantes ainsi que des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement des subventions, prêts collectifs...).

- Offres Réservataires **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Promoteurs immobiliers, la Caisse d'Épargne met à votre disposition un compte unique spécial, dit « compte réservataires ». Ce compte est destiné à la domiciliation des dépôts de garanties des réservataires dans le cadre de la pré-commercialisation, puis la commercialisation de vos programmes.

> 4.4. NEOBUSINESS

La Caisse d'Épargne accompagne à travers un dispositif complet les start-up et entreprises qui innovent.

> 4.5. BANQUE DE L'ORME

La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par la Caisse d'Épargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire. Voir plaquette tarifaire dédiée.

> 4.6. INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

La Caisse d'Épargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

> 4.7. BANQUIER DU DIRIGEANT

La Caisse d'Épargne intervient sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ces dirigeants, la Caisse d'Épargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

> 4.8. SERVICE GESTION PRIVÉE

■ Bilan patrimonial **Gratuit**

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL⁽¹⁾



> 5.1. TENUE DE COMPTE

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises tous marchés **62,40 €/mois**
- Frais de tenue et de gestion de compte en devises inactif⁽²⁾
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) **30,00 €/an**
- Rémunération de compte en devises **Nous consulter**
- Commission de mouvement
 - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs **0,15 % l'an**

COMPTES À TERME EN DEVISES **Nous consulter**

BON À SAVOIR :

Abonnement Portail Trade : pour accéder à la gestion en ligne de vos opérations de Trade Finance (remises documentaires import/export, crédits documentaires Import/export).

- Garanties internationales **Nous consulter**

> 5.2. À DESTINATION DE L'ÉTRANGER - IMPORT

CARTES

Se reporter à la page 18 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Vers l'EEE⁽³⁾ (Espace Économique Européen)

- Frais par virement émis en euros
 - Ordre papier **5,10 €/unité**
 - Ordre télétransmis avec signature électronique **0,21 €/unité**
- Frais par virement émis en devises
 - Ordre papier
 - ≤ 50 000 euros **23,40 €/unité**
 - > 50 000 euros et ≤ 150 000 euros **47,00 €/unité**
 - > 150 000 euros **95,00 €/unité**
 - Ordre télétransmis avec signature électronique **12,00 €/unité**

Vers le reste du monde

- Frais par virement émis en euros ou en devises
 - Ordre papier
 - ≤ 50 000 euros **23,40 €/unité**
 - > 50 000 euros et ≤ 150 000 euros **47,00 €/unité**
 - > 150 000 euros **95,00 €/unité**
 - Ordre télétransmis avec signature électronique **12,50 €/unité**

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE.

(2) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.

(3) Cf. lexique des termes utilisés.

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Depuis l'EEE ⁽¹⁾ (Espace Économique Européen)

■ Frais par virement reçu en euros	Gratuit
■ Frais par virement reçu en devises	16,70 €/unité

Depuis le reste du monde

■ Frais par virement reçu en euros ou en devises.....	16,70 €/unité
---	----------------------

FRAIS ADDITIONNELS ⁽²⁾

■ Commission de change ⁽³⁾	0,05 % du montant
- Minimum de perception.....	15,80 €
- Maximum de perception.....	263,00 €
■ Frais du correspondant étranger.....	0,10 % du montant
- Minimum de perception.....	21,00 €
- Maximum de perception.....	159,00 €
■ Frais de la banque étrangère intervenant dans l'opération	Frais réels
■ Frais par virement non SEPA occasionnel incomplet.....	16,85 €
(Coordonnées absentes ou incorrectes du bénéficiaire)	

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX TRANSFERTS

■ Opérations en euros ou dans une autre devise de l'EEE	
- Virement émis avec ou sans change	J = date de débit en compte

REMISES LIBRES IMPORT (remises d'effets pour acceptation par l'importateur)

■ Commission d'encaissement (en % de la remise).....	0,15 %
- Minimum.....	35,00 €
- Maximum.....	150,00 €
■ Commission d'acceptation.....	50,00 €
■ Commission d'aval.....	50,00 €
■ Commission de modification.....	50,00 €
■ Commission de clôture.....	50,00 €
■ Frais d'impayé.....	50,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Commission d'encaissement (en % de la remise).....	0,20 %
- Minimum.....	65,00 €
■ Commission d'acceptation.....	50,00 €
■ Commission d'aval.....	50,00 €
■ Commission de modification.....	50,00 €
■ Commission de clôture.....	50,00 €
■ Frais d'impayé.....	50,00 €
■ Frais de cession.....	50,00 €

(1) Cf. lexique des termes utilisés.

(2) Ces frais, lorsqu'ils sont dus, s'ajoutent aux frais facturés en cas de paiement par chèque à l'étranger, de remise de chèque payable à l'étranger ou aux frais d'émission et /ou de réception des virements non SEPA. Ils se cumulent entre eux le cas échéant.

(3) Commission perçue à l'occasion de chaque opération en devise.

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Abonnement outil internet « Portail Trade »	Gratuit
■ Commission d'ouverture, de modification de montant ou durée (en % du montant du crédit).....	0,25 % par trimestre indivisible
- Minimum	170,00 €
■ Émission d'une cession bancaire.....	100,00 €
■ Frais de dossier complexe (dont frais de projet)	150,00 €
■ Commission de modification simple (prorogation, augmentation, etc.).....	110,00 €
■ Commission de modification complexe (prorogation, augmentation, etc.).....	200,00 €
■ Commission de levée de document (en % du montant du crédit).....	0,15 % flat
- Minimum	110,00 €
■ Commission d'acceptation ou de paiement différé perçue au delà de la période couverte par la commission d'ouverture (en % du montant du crédit)	0,10 % par mois indivisible
- Minimum	100,00 €
■ Frais d'irrégularité	120,00 €

GARANTIES INTERNATIONALES

■ Commission d'engagement (en % du montant de la garantie).....	1 % à 3 %/an, perçue d'avance par trimestre indivisible
- Minimum	100,00 €
■ Frais d'acte.....	Nous consulter
■ Frais de modification (montant, échéance, sollicitation de mainlevée).....	Minimum 100,00 €
■ Frais supplémentaires (actes urgents ou complexes).....	Minimum 120,00 €
■ Frais de dénonciation d'engagement par signature.....	120,00 € + frais réels
■ Mise en jeu de la garantie	200,00 €

STAND-BY IMPORT

■ Commission d'ouverture, de prorogation ou d'augmentation (en % du montant du crédit)	0,25 % par trimestre indivisible
- Minimum	100,00 €
■ Commission de modification	120,00 €/opération
■ Commission de paiement (en % du montant du crédit).....	0,15 % flat
- Avec un minimum	20,00 €
- Avec un maximum	120,00 €
■ Frais de dossier complexe/majoration/projet	150,00 €/acte

> 5.3. EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER - EXPORT

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

Virements en euros zone SEPA d'un montant ≤ 50 000 € avec un BIC et un IBAN, et frais partagés.

■ Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN	Gratuit
---	----------------

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Depuis l'EEE ⁽¹⁾ (Espace Économique Européen)

■ Frais par virement reçu en euros	Gratuit
■ Frais par virement reçu en devises	16,70 €/unité

Depuis le reste du monde

■ Frais par virement reçu en euros ou en devises.....	16,70 €/unité
---	----------------------

FRAIS ADDITIONNELS ⁽²⁾

■ Commission de change ⁽³⁾	0,05 % du montant
- Minimum de perception	15,80 €
- Maximum de perception	263,00 €
■ Frais du correspondant étranger.....	0,10 % du montant
- Minimum de perception	21,00 €
- Maximum de perception	159,00 €
■ Frais de la banque étrangère intervenant dans l'opération	Frais réels
■ Frais par virement non SEPA occasionnel incomplet.....	16,85 €
(Coordonnées absentes ou incorrectes du bénéficiaire)	

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX RAPATRIEMENTS

■ Opérations en euros ou dans une autre devise de l'EEE	
- Rapatriement sans change	J = date de réception des fonds
- Rapatriement avec change	J + 2 (délai de change)

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER..... Coût réel

CYCLE D'EXPLOITATION MOBILISATION DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER... Nous consulter

ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

■ Commission d'encaissement (en % de la remise).....	0,20 %
- Minimum	80,00 €
■ Commission d'acceptation	60,00 €
■ Commission d'aval	60,00 €
■ Commission de modification	60,00 €
■ Commission de clôture	60,00 €
■ Frais d'impayé.....	60,00 €
■ Frais de relance	60,00 €

(1) Cf. lexique des termes utilisés.

(2) Ces frais, lorsqu'ils sont dus, s'ajoutent aux frais facturés en cas de paiement par chèque à l'étranger, de remise de chèque payable à l'étranger ou aux frais d'émission et /ou de réception des virements non SEPA. Ils se cumulent entre eux le cas échéant.

(3) Commission perçue à l'occasion de chaque opération en devise.

■ REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

■ Commission d'encaissement (en % de la remise).....	0,20 %
- Minimum	65,00 €
- Maximum	100,00 €
■ Commission d'acceptation	60,00 €
■ Commission d'aval	60,00 €
■ Commission de modification	60,00 €
■ Commission de clôture	60,00 €
■ Frais d'impayé	60,00 €
■ Frais de relance	60,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT **Nous consulter**

GARANTIES INTERNATIONALES ET STAND-BY LETTERS OF CREDIT (SBLC'S) EXPORT (REÇUES)

■ Commission de transmission	72,80 €/opération
■ Commission de notification d'ouverture (en % du montant du crédit).....	0,15 %
- Minimum	140,40 €/opération
■ Commission de modification	124,80 €/unité
■ Commission d'encaissement (en % du montant du crédit).....	0,15 %
- Minimum	140,40 €/opération
■ Commission de mise en conformité des documents.....	83,20 €/opération
■ Commission de confirmation.....	Sur devis
■ Autres commissions	62,40 €

GARANTIES INTERNATIONALES

■ Notification garanties reçues **Forfait 135,20 €**

> **5.4. FINANCEMENTS A L'INTERNATIONAL**

MCNE (MOBILISATION DE CRÉANCE NÉE À L'ÉTRANGER)

■ Taux MCNE **Taux personnalisé : taux de la devise + marge**

AVANCES EN DEVISES

■ Frais de mise en place..... **90,00 €/opération**
 ■ Taux d'avance en devises..... **Taux personnalisé : taux de la devise + marge**

> **5.5. OPÉRATIONS DE CHANGE**

■ Abonnement Click'n Trade
 (outil de gestion en ligne des opérations de change)..... **Gratuit**

CHANGE AU COMPTANT

■ Commission de change par tranche

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE CHANGE **Nous consulter**

> 5.6. CHANGE MANUEL

ACHAT/VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVICES)

■ Commission de change.....	Selon cours
■ Minimum de perception	15,20 €
■ Maximum de perception	253,00 €

> 5.7. OFFRE COFACE Nous consulter

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne facilite la mise en place de cautions dans le cadre de vos contrats export.

> 5.8. OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL Nous consulter

BON À SAVOIR :

La Caisse d'Épargne à travers ses Partenaires Pramex et Globalians vous accompagne pour vos projets de développement à l'international (création de filiale, sourcing, ressources humaines...).

> 5.9. FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier.....	12,00 €	TVA
- Frais de courrier express.....	36,00 €	TVA
- Frais de Swift.....	48,00 €	TVA

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> 6.1. RECHERCHE DE DOCUMENT

- Recherche de moins d'un an⁽¹⁾ **18,50 €/unité TVA**
- Recherche de plus d'un an⁽¹⁾ **34,00 €/unité TVA**
- Recherche complexe **Nous consulter TVA**

> 6.2. LOCATION DE COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort tous modèles..... **120,00 €/an TVA**
Plafond maximal de dépôts garantis : 30 000 €, sauf dispositions contraires
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Frais réels/ouverture TVA**

> 6.3. JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service **Nous consulter TVA**

> 6.4. IPAIDTHAT

- iPaidThat⁽²⁾ **Nous consulter**
Service de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

(1) Exonéré de TVA hormis quand cela se rapporte à un compte titres.

(2) SAS IPT TECHNOLOGIE «iPaidThat», société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le n°829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE.

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT



> 7.1. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

■ Commission d'intervention	9,50 €/opération
- Dans la limite d'un plafond journalier de.....	66,50 €/jour

> 7.2. LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour) ⁽¹⁾	11,00 €/unité
■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
- Pour un chèque inférieur ou égal à 50,00 €	20,50 €/rejet⁽²⁾
- Pour un chèque supérieur à 50,00 €	40,50 €/rejet⁽²⁾
(dans la limite d'un plafond journalier unique de 2 opérations)	

DÉFINITION : Rejet de chèque

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- Les frais de dossier
- Les frais de rejet de chèque
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- La déclaration BDF (Banque de France)
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- Les frais de blocage de provision pour régularisation
- Les frais de délivrance du certificat de non-paiement

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

7

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

> 7.3. LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS⁽¹⁾

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽²⁾ **11,00 €/unité**

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision

Frais de lettre d'information sur le refus d'exécution de l'opération de paiement

Tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention facturée séparément

- Frais de rejet de prélèvement émis pour défaut de provision⁽³⁾

- Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**

- Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,50 €/rejet⁽³⁾**

- Frais dans la limite d'un plafond journalier de 2 opérations.

- Rejet d'un effet pour défaut de provision⁽³⁾ **22,00 €/effet**

> 7.4. LES INCIDENTS LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **40,80 €**
- Frais d'ouverture d'un dossier de surveillance suite à un incident de paiement pour carte **10,00 €**

> 7.5. AUTRES INCIDENTS

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) **13,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) **18,00 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **100,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant dû au Trésor Public⁽⁴⁾**

> 7.6. OPPOSITIONS

- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur **16,00 €/unité**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur **25,00 €/unité**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**

(1) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(2) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(3) Concerne les frais de rejet pour défaut de provision des prélèvements SEPA, TIPSEPA, téléversements et prélèvements liés à une échéance de prêt, quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(4) Dans la limite d'un plafond défini par décret.

8 LEXIQUE



AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

8

LEXIQUE

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Épargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Échange de Données Informatisées.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par la Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFT NET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EURO - ZONE SEPA

SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

LEXIQUE SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez.

Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par la Caisse d'Épargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

8

LEXIQUE

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- **révocation** : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- **demande d'annulation** : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- **rejet** : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,

- **refus** : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,
- **reversement** : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- **retour** : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **demande de remboursement** : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour ».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- **SDD B2B** : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- **SDD CORE** : SEPA Direct Debit COMPensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

9 LES NUMÉROS UTILES



> 9.1. CARTE BANCAIRE

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

↳ **PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE :**

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur CE net par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  Disponible sur App Store  DISPONIBLE SUR Google Play sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> 9.2. MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

↳ **TECHNIQUE (TPE) : DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H À 20H**

09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

(Commande de consommable, télécollecte et questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu par NPS)

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

↳ **SAV : 0 825 888 613** Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises carte bancaire, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 9h à 18h.

> 9.3. AUTRES NUMÉROS

> ENTREPRISES

■ DIRECTION COMMERCIALE ENTREPRISES

Cédric LAUPRÊTRE

- Centre d'Affaires LOT TARN & GARONNE

Céline BONNET

129, avenue de Paris - BP 228

82002 MONTAUBAN CEDEX

Tél. : 05 63 21 63 01

centredaffaires-montauban@cemp.caisse-epargne.fr

- Centre d'Affaires TARN AVEYRON

Pierre-Emmanuel BLOUIN

2, avenue de l'Europe - 12000 RODEZ

Tél. : 05 65 67 52 39

centredaffaires-rodez@cemp.caisse-epargne.fr

Place Jean Jaurès - 81013 ALBI CEDEX 9

Tél. : 05 63 48 59 46

centredaffairestarn@cemp.caisse-epargne.fr

- Centre d'Affaires TOULOUSE ARIÈGE

Magali BUVAT

42, rue du Languedoc - BP 90112

31001 TOULOUSE CEDEX 6

Tél. : 05 62 25 92 22 - Fax 05 62 30 43 89

centredaffaires-ecosoc@cemp.caisse-epargne.fr

centredaffaires-pme@cemp.caisse-epargne.fr

Avenue de la Bouriette - 09100 PAMIER

Tél. : 05 61 67 99 62

- Centre d'Affaires HAUTES-PYRÉNÉES GERS

COMMINGES

Maxime FAIVRE VUILLIN

18, rue Guynemer - 32004 AUCH CEDEX

Tél. : 05 62 60 44 67

rue de Gonnés - 65000 TARBES

Tél. : 05 62 44 32 22

centredaffaires-hautespyreneesgers@cemp.caisse-epargne.fr

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE SOCIALE

Carole GAUTIER

10 Avenue Maxwell - 31000 TOULOUSE

carole.gautier@cemp.caisse-epargne.fr

> PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Cécile THUARD

42, rue du Languedoc - BP 90112

31001 TOULOUSE CEDEX 6

Tél. : 05 62 25 92 94

centredaffaires-pim@cemp.caisse-epargne.fr

> SECTEUR PUBLIC EPL ET LOGEMENT SOCIAL

Isabelle GUERDOU BLERON

42, rue du Languedoc - BP 90112

31001 TOULOUSE CEDEX 6

Tél. : 05 62 25 90 40

centredaffaires-cills@cemp.caisse-epargne.fr

> PERSONNES PROTÉGÉES

Olivier BROS

42, rue du Languedoc - BP 90112

31001 TOULOUSE CEDEX 6

Unité Personnes Protégées

Tél. : 05 62 25 90 00

unite.personnes-protégees@cemp.caisse-epargne.fr

> INGENIERIE FINANCIÈRE

Romain NADJAR

42, rue du Languedoc - BP 90112

31001 TOULOUSE CEDEX 6

middleoffice.expertsbdr@cemp.caisse-epargne.fr

> BDR DIRECT / COLLECTIVITÉS

BDR DIRECT SECTEUR PUBLIC

Tél 05.62.25.90.43

numairic@cemp.caisse-epargne.fr

10 RÉSOUDRE UN LITIGE



> 10.1 PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d'Affaires ne vous convient pas, à :

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées Service Relations Clientèle 10, avenue Maxwell - BP22306 31023 Toulouse Cedex 1	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (région Midi-Pyrénées) rubrique « Numéros utiles »	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> 10.2. PROCÉDURE DE MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre Centre d'Affaires ou du Service Clients BDR, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

■ MÉDIATEUR DE L'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres...)⁽³⁾.

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
<http://www.amf-france.org>

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(3) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org (coût selon fournisseur d'accès internet).

10

RÉSOLURE UN LITIGE

■ MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service **gratuit**, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site www.mediateurducredit.fr*

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

■ MÉDIATION DE L'ASSURANCE

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander **gratuitement** un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées.

> 10.3. POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet :

<https://www.caisse-epargne.fr/midi-pyrenees/>

* Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr/midi-pyrenees/⁽¹⁾



(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital de 590 943 220 euros, dont le siège social est situé 10, avenue Maxwell à Toulouse 31100, Immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 383 354 594, Intermédiaire d'assurance, Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07019431, carte professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3101 2018 000 037 168, Garantie Financière 110 000 euros. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042).

Crédit photos : AdobeStock. Edep 07.2023.33205.



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES DES DÉCIDEURS EN RÉGION

Addendum au 1^{er} juin 2024

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte
Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier professionnel



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
de Midi-Pyrénées

1 BANQUE AU QUOTIDIEN



> 1.2. BANQUE À DISTANCE & ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

BON À SAVOIR :

PULCEO est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PULCEO.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS- TS).

PULCEO TVA

■ Frais de mise en place du service (à distance ou sur site).....	250,00 €
■ Abonnement PulCEo.fr (fonctionnalités de base)	72,80 € / mois
■ Durée d'historique étendue	10,00 € /mois
■ Comptes supplémentaires	10,40 € /mois
■ Banques supplémentaires.....	10,40 € /mois
■ PULCEO Mobile élargi	10,00 € /mois
■ Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA	
- Abonnement à l'option.....	12,00 € /mois
- Frais par signature électronique.....	0,84 € /unité
■ Facture électronique ⁽¹⁾	
- Abonnement à l'option.....	sur devis
- Frais par signature électronique.....	sur devis
■ Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles.....	18,00 € /mois
■ Proposition d'équilibrage des soldes des comptes.....	18,00 € /mois

> 1.4. OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

■ Service de génération d'IBAN virtuels ⁽¹⁾	
- Frais de mise en place du service.....	1 500,00 €
- Abonnement (pour chaque compte)	250,00 € /mois et /compte
- Frais par virement reçu	0,20 € /unité

(1) Sous réserve de disponibilité.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :

www.caisse-epargne.fr

